

# Plan de gestion du scinque pentaligne (*Plestiodon fasciatus*), population des Grands Lacs et du Saint-Laurent, au Canada

## Scinque pentaligne



2013

## Référence recommandée :

Environnement Canada. 2013. Plan de gestion du scinque pentaligne (*Plestiodon fasciatus*), population des Grands Lacs et du Saint-Laurent, au Canada [Proposition]. Série de plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, iv + 18 p.

Pour télécharger le présent plan de gestion ou pour obtenir un complément d'information sur les espèces en péril, incluant les rapports de situation du COSEPAC, les descriptions de la résidence, les plans d'action et d'autres documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le Registre public des espèces en péril ([www.registrelep.gc.ca](http://www.registrelep.gc.ca)).

**Illustration de la couverture :** © Joe Crowley

Also available in English under the title  
"Management Plan for the Five-lined Skink (*Plestiodon fasciatus*), Great Lakes/St. Lawrence population, in Canada [Proposed]"

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, 2013.  
Tous droits réservés.

ISBN

N° de catalogue

*Le contenu du présent document (à l'exception des illustrations) peut être utilisé sans permission, mais en prenant soin d'indiquer la source.*

## PRÉFACE

En vertu de l'Accord pour la protection des espèces en péril (1996), les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'établir une législation et des programmes complémentaires qui assureront la protection efficace des espèces en péril partout au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) [LEP], les ministres fédéraux compétents sont responsables de l'élaboration des plans de gestion pour les espèces préoccupantes inscrites et sont tenus de rendre compte des progrès réalisés d'ici cinq ans.

Le ministre de l'Environnement et le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada sont les ministres compétents en vertu de la LEP pour le scinque pentaligne (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent) et ont préparé le présent plan, conformément à l'article 65 de la LEP. Le plan a été élaboré en collaboration avec la province de l'Ontario.

La réussite de la gestion de l'espèce dépendra de l'engagement et de la collaboration d'un grand nombre de parties concernées qui participeront à la mise en œuvre des recommandations formulées dans le présent plan. Cette réussite ne pourra reposer uniquement sur Environnement Canada, l'Agence Parcs Canada ou sur toute autre compétence. Tous les Canadiens et toutes les Canadiennes sont invités à appuyer le plan et à contribuer à sa mise en œuvre pour le bien du scinque pentaligne (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent), et de l'ensemble de la société canadienne.

La mise en œuvre du présent plan de gestion est assujettie aux crédits, aux priorités et aux contraintes budgétaires des compétences et organisations participantes.

## REMERCIEMENTS

L'élaboration du présent plan de gestion a été facilitée par Angela McConnell, Christina Rohe et Kari Van Allen (Service canadien de la faune – Région de l'Ontario). Les premières ébauches de ce plan ont été élaborées par David Seburn, Seburn Ecological Services. Steve Hecnar, Briar Howes et Carolyn Seburn ont offert leur savoir-faire au cours de l'élaboration du plan de gestion. Les contributions de Angela Darwin, de Susan Humphrey, de Lesley Dunn, Barbara Slezak et de Madeline Austen (Service canadien de la faune – Région de l'Ontario), de Manon Dubé et de Paul Johanson (Service canadien de la faune – Région de la capitale nationale), d'Amelia Argue, de Joe Crowley, de Corina Brdar, de Jennifer Hoare, de Brianne Fennema, de Megan Rasmussen, de Suzanne Robinson et de Valérie Vaillancourt (ministère des Richesses naturelles de l'Ontario) ainsi que de Kim Borg, de Briar Howes, de Josh van Wieren et de Andrew Promaine (Agence Parcs Canada) ont été grandement appréciées.

## SOMMAIRE

Le scinque pentaligne (*Plestiodon fasciatus*) est le seul lézard indigène de la province de l'Ontario. Les jeunes et certains adultes peuvent être facilement identifiés grâce aux cinq rayures de couleur crème qui s'étendent sur toute la longueur de leur corps vert-noir. Les scinques pentalignes prennent une couleur bronze plus uniforme avec l'âge; les petits et les juvéniles ont la queue bleu vif.

Le scinque pentaligne occupe presque tout l'est de l'Amérique du Nord, de la Floride au Texas dans le sud, jusqu'à l'Ontario et le Minnesota dans le nord. Au Canada, il n'est présent qu'en Ontario, où il occupe deux régions isolées et est, par conséquent, divisé en deux populations distinctes : le scinque pentaligne (*Plestiodon fasciatus*) (population carolinienne du sud-ouest de l'Ontario) et le scinque pentaligne (*Plestiodon fasciatus*) (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent). La population carolinienne du scinque pentaligne est inscrite comme espèce en voie de disparition à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et a son propre programme de rétablissement. La population des Grands Lacs et du Saint-Laurent est inscrite comme espèce préoccupante à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* et fait l'objet du présent plan de gestion.

Une occurrence d'élément est une étendue de terre ou d'eau dans laquelle une espèce ou une communauté naturelle est, ou a été, présente. Il existe 178 occurrences d'élément pour la population de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent du scinque pentaligne, dont quarante-trois (43) sont considérées comme viables et une est considérée comme disparue. Les données adéquates sont insuffisantes pour déterminer la viabilité des 134 autres occurrences d'élément.

La population de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent du scinque pentaligne est principalement restreinte à la marge sud du Bouclier canadien, où elle occupe des affleurements rocheux dans des régions de forêts mixtes, de forêts de conifères ou de forêts de feuillus. Elle semble être associée à un habitat spécifique, préférant les secteurs de substrat rocheux exposé, jonchés de fragments rocheux. Le scinque pentaligne nidifie généralement sous des fragments rocheux, sur une mince couche de terre, de mousse ou de lichen.

Les menaces connues qui pèsent sur la population des Grands Lacs et du Saint-Laurent du scinque pentaligne comprennent notamment la modification ou la suppression du régime d'incendie, les activités récréatives, et la construction résidentielle ou l'aménagement de structures récréatives. D'autres menaces potentielles pèsent sur l'espèce, mais on connaît très peu la pression (étendue, gravité) que ces menaces exercent sur la population des Grands Lacs et du Saint-Laurent. L'altération de la dynamique prédateur-proie, la mortalité sur les routes et la capture pour le commerce des animaux de compagnie sont des exemples de ces menaces potentielles.

L'objectif du présent plan de gestion est de maintenir la répartition et le nombre d'occurrences d'élément viables du scinque pentaligne (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent). L'accent a été placé sur le nombre d'occurrences d'élément viables, car on sait que ces populations locales comptent un nombre suffisant de scinques pentalignes pour en assurer la

persistance pendant au moins 20 ans, ce qui leur confère une plus grande valeur pour la conservation de l'espèce. Les cent trente-quatre (134) occurrences d'élément actuellement considérées comme étant existantes ou historiques ne sont pas incluses dans l'objectif de gestion à l'heure actuelle; en raison de la difficulté à déterminer l'abondance de scinques pentalignes, on ne sait pas si ces occurrences d'élément correspondent à des individus ou à des populations locales.

Les stratégies générales et les mesures de conservation pour cette espèce fournissent plus de renseignements sur la détermination de la viabilité des occurrences d'élément. Au fur et à mesure que ces occurrences d'élément (c.-à-d. celles qui sont actuellement considérées comme existantes, mais dont la viabilité n'a pas été évaluée, et celles qui sont considérées comme historiques) seront déterminées comme étant viables, elles seront intégrées aux occurrences d'éléments visées par l'objectif de gestion de l'espèce.

Les stratégies générales et les mesures de conservation qui permettront d'atteindre l'objectif du présent plan de gestion comprennent notamment la détermination de l'importance relative des menaces confirmées et de l'importance des autres menaces potentielles pesant sur l'espèce ainsi que la sensibilisation des groupes cibles au sujet du scinque pentaligne (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent) et des mesures législatives qui protègent cette espèce.

Les mesures de conservation proposées dans le présent plan de gestion ne devraient pas avoir de répercussions négatives importantes sur les autres espèces.

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE .....	I
REMERCIEMENTS.....	I
SOMMAIRE.....	II
1. ÉVALUATION DE L'ESPÈCE PAR LE COSEPAC .....	1
2. INFORMATION SUR LA SITUATION DE L'ESPÈCE .....	1
3. INFORMATION SUR L'ESPÈCE .....	2
3.1. Description de l'espèce .....	2
3.2. Population et répartition .....	2
3.3. Besoins du scinque pentaligne (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent) .....	5
3.3.1. Besoins biologiques et besoins en matière d'habitat .....	5
3.3.2. Facteurs limitatifs.....	6
4. MENACES .....	7
4.1. Évaluation des menaces.....	7
4.2. Description des menaces.....	7
5. OBJECTIF DE GESTION.....	10
6. STRATÉGIES GÉNÉRALES ET MESURES DE CONSERVATION POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS.....	10
6.1. Mesures de conservation .....	11
7. MESURE DES PROGRÈS .....	12
8. RÉFÉRENCES.....	13
9. COMMUNICATIONS PERSONNELLES.....	15
ANNEXE 1 : COTES ET DÉFINITIONS DE NATURESERVE .....	16
ANNEXE 2 : EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET SUR LES ESPÈCES NON CIBLÉES .....	17

## 1. ÉVALUATION DE L'ESPÈCE PAR LE COSEPAC\*

**Date de l'évaluation :** Avril 2007

**Nom commun (population) :** Scinque pentaligne (Population des Grands Lacs et du Saint-Laurent)

**Nom scientifique :** *Plestiodon fasciatus*

**Statut selon le COSEPAC :** Préoccupante

**Justification de la désignation :** Il s'agit de la seule espèce de lézard dans l'est du Canada. Elle est petite et discrète et se trouve dans environ 84 populations locales, mais sa répartition géographique est petite. Les menaces qui pèsent sur cette espèce comprennent la perte et la dégradation de l'habitat, la modification du microhabitat, la capture illégale, la prédation accrue par les chats et les chiens, ainsi qu'une mortalité accrue sur les routes. L'augmentation du développement dans l'aire de répartition de l'espèce fera en sorte que les populations seront davantage isolées et plus vulnérables aux événements stochastiques dans les petits sites.

**Présence au Canada :** Ontario

**Historique de la situation selon le COSEPAC :** L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1998. Division en populations en avril 2007. La population des Grands Lacs et du Saint-Laurent a été désignée « préoccupante » en avril 2007.

## 2. INFORMATION SUR LA SITUATION DE L'ESPÈCE

La cote de conservation mondiale du scinque pentaligne (*Plestiodon fasciatus*) est « non en péril<sup>1</sup>/vulnérable<sup>2</sup> » (G5T3). Aux États-Unis, le statut de conservation à l'échelle nationale est « non en péril » (N5), bien que le statut de conservation infranational varie de « gravement en péril<sup>3</sup> » à « non en péril » dans les 35 États dans lesquels il se trouve (NatureServe, 2011, annexe 1).

Au Canada, on ne trouve le scinque pentaligne que dans la province de l'Ontario. En avril 2007, sur la base des différences génétiques, de la division de l'aire de répartition et de la distinction biogéographique, la population unique de l'Ontario a été divisée en deux populations isolées (COSEPAC, 2007); la première est nommée « scinque pentaligne (population carolinienne) » et la deuxième, « scinque pentaligne (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent) ».

<sup>1</sup> Commune, répandue et abondante à l'échelle mondiale.

<sup>2</sup> Vulnérable sur le territoire en raison d'une aire de répartition restreinte, du nombre restreint de populations, de déclin récents ou généralisés ou d'autres facteurs qui rendent l'espèce vulnérable à la disparition.

<sup>3</sup> Gravement en péril sur le territoire en raison de son extrême rareté ou d'autres facteurs, comme les déclin très marqués, qui la rendent particulièrement susceptible de disparaître du territoire.

Le présent plan de gestion vise spécifiquement le scinque pentaligne (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent), qui est inscrit comme espèce préoccupante<sup>4</sup> à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). En Ontario, le scinque pentaligne (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent) est inscrit comme espèce préoccupante<sup>5</sup> aux termes de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario. Le statut de conservation à l'échelle nationale du scinque pentaligne (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent) est vulnérable (N3) et la cote de conservation infranationale en Ontario est vulnérable (S3) (NatureServe, 2011).

On estime que moins de 5 % de l'aire de répartition mondiale se trouve au Canada<sup>6</sup>. La population des Grands Lacs et du Saint-Laurent du scinque pentaligne est située à la limite nord de l'aire de répartition nord-américaine de l'espèce.

### 3. INFORMATION SUR L'ESPÈCE

#### 3.1. Description de l'espèce

Le scinque pentaligne est le seul lézard indigène de la province de l'Ontario. Il est de petite taille et peut croître jusqu'à environ 86 mm de longueur (du museau au cloaque) (COSEPAC, 2007). Les jeunes et certains adultes peuvent être facilement identifiés grâce aux cinq rayures de couleur crème qui s'étendent sur toute la longueur de leur corps vert-noir. Les scinques pentalignes prennent une couleur bronze plus uniforme avec l'âge, les femelles conservant toutefois un peu plus du motif des juvéniles que les mâles (COSEPAC, 2007). La tête des mâles adultes est plus large que celle des femelles et elle acquiert une coloration orange dans la région des mâchoires et du menton au cours de la période de reproduction du printemps. Le bleu vif de la queue, caractéristique de l'espèce, est plus éclatante chez les petits et les juvéniles et s'estompe avec l'âge. Le scinque pentaligne peut s'amputer d'une partie ou de toute sa queue lorsqu'il est attaqué par un prédateur. La queue se régénère, mais la nouvelle queue est un peu plus courte que l'originale et d'une couleur plus claire, qui s'harmonise à la couleur du corps.

#### 3.2. Population et répartition

On trouve le scinque pentaligne de la Floride au Texas dans le sud et du Minnesota à l'Ontario dans le nord (figure 1). L'aire de répartition s'étend sur plus de 2,5 millions de kilomètres carrés.

---

<sup>4</sup> Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou une espèce en voie de disparition par l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces signalées à son égard.

<sup>5</sup> Une espèce est classée comme espèce préoccupante si elle vit à l'état sauvage en Ontario et qu'elle n'est pas en voie de disparition ou menacée, mais peut le devenir par l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces signalées à son égard.

<sup>6</sup> Estimation fondée sur les estimations de l'aire de répartition mondiale de l'espèce et de la zone d'occurrence au Canada indiquées dans le rapport de situation du COSEPAC.



Figure 1. Répartition mondiale du scinque pentaligne<sup>7</sup> (aire de répartition selon le Musée royal de l'Ontario [2011])

Comme il a été décrit précédemment, au Canada, le scinque pentaligne est restreint à la province de l'Ontario, où il occupe deux régions très éloignées l'une de l'autre (COSEPAC, 2007). La population carolinienne du scinque pentaligne est restreinte à une petite région du sud-ouest de l'Ontario, à proximité des rives des lacs Érié, Sainte-Claire et Huron. La superficie de cette zone d'occurrence est estimée à 3 946 km<sup>2</sup> (COSEPAC, 2007). La région occupée par la population des Grands Lacs et du Saint-Laurent du scinque pentaligne longe la marge sud du Bouclier

<sup>7</sup> La carte de la figure 1 ci-dessus illustre la répartition nord-américaine de toutes les populations de scinques pentalignes, y compris la population des Grands Lacs et du Saint-Laurent et la population carolinienne, cette dernière étant située dans l'extrême sud-ouest de l'Ontario. La présence de l'espèce a également été signalée dans le Dakota du Sud, le Nebraska, le Minnesota et l'Indiana (Conant et Collins, 1998; COSEPAC, 2007), mais la répartition exacte dans ces États n'est pas connue.

canadien, de la baie Georgienne à l'ouest jusqu'au comté de Leeds et Grenville à l'est. La superficie de la zone d'occurrence au Canada est estimée à 29 842 km<sup>2</sup> (COSEPAC, 2007).

Le Centre d'information sur le patrimoine naturel du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario dénombre un total de 178 occurrences d'éléments<sup>8</sup> pour la population des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Parmi ces 178 occurrences d'éléments, une (1) occurrence (moins de 1 %) est considérée comme disparue<sup>9</sup> et 43 (24 %) sont considérées comme viables<sup>10</sup> (CIPN, 2010). Les données recueillies sur les 134 (75 %) autres occurrences d'éléments ne permettent pas de juger de leur viabilité (CIPN, 2010).

Il est difficile d'estimer l'abondance des populations de scinques pentalignes parce que ces scinques passent une grande partie de leur temps dissimulés sous ou dans des abris, ce qui les rend difficiles à étudier, et parce que les activités du scinque changent tout au long de l'année (COSEPAC, 2007). Les données sur l'effectif de la population des Grands Lacs et du Saint-Laurent sont insuffisantes pour la plupart des sites de l'Ontario; on a toutefois relevé jusqu'à 100 individus à certains emplacements (Wick, 2004). La taille effective de la population<sup>11</sup> de sept occurrences d'éléments de la population des Grands Lacs et du Saint-Laurent a été calculée : elle variait de 177 à 342 individus (COSEPAC, 2007). Les estimations de la taille effective de la population ne peuvent pas être comparées aux estimations de la taille de la population issues du recensement, mais elles y sont sans aucun doute inférieures (Frankham, 1995). Bien que le rapport de la taille effective de la population à la taille estimée lors du recensement varie selon les espèces, il équivaut généralement à 11 % (Frankham, 1995).

---

<sup>8</sup> Une occurrence d'élément est une étendue de terre et/ou d'eau dans laquelle une espèce ou une communauté naturelle (c.-à-d. l'élément) est, ou a été, présente. Dans le cas des espèces, une occurrence d'élément correspond souvent à l'habitat occupé par une population locale. Cependant, l'occurrence d'élément peut éventuellement correspondre à l'habitat occupé par une partie de la population (p. ex. dans le cas des agents de dispersion à longue distance) ou par un groupe de populations voisines (p. ex. une métapopulation). Comme elles sont définies en fonction de renseignements de nature biologique, les occurrences d'élément peuvent chevaucher les frontières territoriales.

<sup>9</sup> Occurrence d'élément dont la destruction de l'habitat ou de l'environnement a été documentée ou pour laquelle il existe des preuves convaincantes d'éradication fondées sur une étude adéquate (c.-à-d. des efforts soutenus ou répétés de dénombrement réalisés par un ou plusieurs observateurs chevronnés à des moments et dans des conditions appropriés pour l'élément au site de l'occurrence).

<sup>10</sup> Les occurrences d'éléments viables sont celles qui sont considérées comme regroupant un nombre suffisant de scinques pentalignes pour assurer la persistance de la population locale pendant une période d'au moins 20 ans (NatureServe, 2002).

<sup>11</sup> La taille effective d'une population correspond au nombre d'individus de la population dont la progéniture formera la génération suivante. En général, elle est nettement inférieure à la taille de la population déterminée lors du recensement.

Il n'existe pratiquement aucune information sur les tendances de la population des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Le grand nombre d'occurrences d'éléments classées comme étant historiques<sup>12</sup> par le Centre d'information sur le patrimoine naturel de l'Ontario pourrait indiquer une diminution du nombre d'occurrences d'éléments ou simplement un manque d'observations récentes. Les populations de scinques pentalignes peuvent varier naturellement, d'une année à l'autre, en raison du succès variable de la reproduction (Fitch, 1954), mais les perturbations anthropiques peuvent aussi mener au déclin des populations (Hecnar et M'Closkey, 1998).

### **3.3. Besoins du scinque pentaligne (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent)**

#### **3.3.1. Besoins biologiques et besoins en matière d'habitat**

À l'échelle de l'ensemble de son aire de répartition, le scinque pentaligne est associé à une variété d'habitats, notamment les affleurements rocheux, les dunes stabilisées, les forêts riveraines, les forêts décidues ouvertes et les clairières (COSEPAC, 2007). La population de scinque pentaligne de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent est principalement restreinte à la marge sud du Bouclier canadien, où elle occupe généralement des affleurements rocheux dans des régions de forêts mixtes, de forêts de conifères ou de forêts de feuillus (Howes et Lougheed, 2004). Ces environnements contiennent des microhabitats convenant aux besoins de l'espèce (c.-à-d. thermorégulation, alimentation, parade, protection contre les prédateurs).

Le substrat rocheux exposé et couvert de fragments rocheux pouvant servir d'abri est le meilleur indicateur connu de la présence de scinques pentalignes de la population des Grands Lacs et du Saint-Laurent (Howes et Lougheed, 2004). En effet, les fragments rocheux recouvrant le substrat rocheux offrent au scinque pentaligne (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent) les conditions les plus propices à l'optimisation de sa température corporelle (thermorégulation) ainsi qu'un abri contre les prédateurs (Howes et Lougheed, 2004; Quirt *et al.*, 2006). Selon l'étude menée par Quirt *et al.* (2006), les scinques pentalignes de la population des Grands Lacs et du Saint-Laurent préféreraient utiliser comme abri des fragments rocheux de  $55,2 \pm 2,1$  cm de longueur, en moyenne. La même étude a révélé que les abris rocheux occupés par le scinque pentaligne se trouvaient dans des secteurs caractérisés par un couvert plus ouvert (couverture de  $7,2 \pm 1,2$  %) que celui des secteurs où se trouvaient des abris inoccupés. Dans le Minnesota, les populations de scinques pentalignes ont été associées à l'eau, comme des étangs, ou même des bassins temporaires de secteurs rocheux (Lang, 1982). Par ailleurs, on sait que les adultes et les jeunes de la population carolinienne grimpent aux arbres (Fitch et von Achen, 1977; Seburn, 1993).

Les scinques pentalignes femelles de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent pondent généralement leurs œufs sous des fragments rocheux, sur une mince couche de terre, de mousse ou de lichen (Seburn et Seburn, 1989; Wick, 2004). Dans un site de l'Ontario, les fragments rocheux utilisés pour la nidification mesuraient  $39,3 \pm 3,1$  cm de longueur et  $15,6 \pm 1$  cm

---

<sup>12</sup> Occurrence d'élément pour laquelle il existe un manque de données de terrain récentes (c.-à-d. datant de moins de 20 ans dans le cas du scinque pentaligne [population des Grands Lacs et du Saint-Laurent]) confirmant l'existence de l'occurrence d'élément. Une occurrence d'élément peut être classée « historique » si aucun dénombrement n'a été fait pour l'espèce au cours des 20 dernières années, et si aucun dénombrement n'a été effectué par un observateur expérimenté à un moment et dans des conditions appropriés pour l'espèce dans un site où elle avait été signalée.

d'épaisseur, en moyenne (Wick, 2004). Dans l'ensemble de leur aire de répartition, on sait que les scinques pentalignes font leur nid dans des trous dans les arbres (Fitch et von Achen, 1977) ainsi qu'à l'intérieur d'anciens foyers extérieurs en pierre (Seburn et Seburn, 1989) et sous des planches de bois (Hecnar, 1994).

Aucune recherche sur l'utilisation de l'habitat pour l'hibernation n'a été menée dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent; ailleurs, toutefois, on a vu des scinques pentalignes hiberner dans des fissures de formations rocheuses ou de fondations de bâtiments (Harding, 1997). Dans le Minnesota, des scinques pentalignes en hibernation ont été découverts à deux à trois mètres sous la surface du sol, dans des fissures rocheuses d'une carrière en activité (Lang, 1982). Étant donné que des scinques pentalignes ont été observés en hibernation dans leur domaine vital d'été au Kansas, il est probable que les scinques pentalignes hibernent à proximité ou à l'intérieur de leur domaine vital d'été en Ontario, bien que cela ne soit pas documenté (Fitch, 2006b).

Le scinque pentaligne se nourrit d'une variété d'invertébrés, principalement d'arachnides<sup>13</sup>, d'insectes et de leurs larves ainsi que de vers de terre (Judd, 1962; Hecnar *et al.*, 2002; COSEWIC, 2007). Ce scinque est un chasseur actif; pour repérer ses proies, il se sert de stimulus visuels ou chimiques (qu'il détecte grâce à des coups de langue). Des études réalisées dans le sud de l'Ontario ont permis de déterminer que les grillons (Judd, 1962) et les arachnides (Hecnar *et al.*, 2002) sont les proies les plus communes des scinques pentalignes vivant dans le parc provincial Rondeau et le parc national de la Pointe-Pelée, respectivement. Ces études semblent indiquer que le scinque pentaligne est un chasseur opportuniste, qui se nourrit de tous les invertébrés qu'il trouve.

### 3.3.2. Facteurs limitatifs

La population de scinques pentalignes de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent se situe dans la partie nord de l'aire de répartition continentale de l'espèce. Il est donc possible que les scinques pentalignes de cette population ne fréquentent que les secteurs les plus chauds et les plus ensoleillés. Dans les secteurs les plus froids, la saison active ne serait pas suffisamment longue pour le scinque pentaligne, qui hiberne pendant au moins la moitié de l'année. La disponibilité des sites d'hibernation pourrait également être un facteur limitatif, étant donné que l'espèce doit hiberner sous la ligne de gel mais au-dessus de la nappe phréatique (Seburn, 2010).

Le scinque pentaligne de la population des Grands Lacs et du Saint-Laurent semble être un spécialiste de l'habitat, car les sites occupés sont en grande partie limités aux espaces dégagés d'affleurements rocheux jonchés de fragments rocheux. Cet habitat n'étant pas abondant dans la majeure partie de l'aire de répartition, il représente un facteur limitatif pour l'espèce. La limite orientale du scinque pentaligne en Ontario semble être fixée par la présence de basses terres humides (Ussher et Cook, 1979).

---

<sup>13</sup> Un arachnide est un invertébré (c.-à-d. un organisme qui n'a pas de colonne vertébrale) qui appartient à la classe des Arachnida. Les arachnides ont un exosquelette (un squelette externe), quatre paires de pattes articulées et un corps divisé en deux parties. Les araignées, les tiques et les acariens sont des exemples d'arachnides.

## 4. MENACES

### 4.1. Évaluation des menaces

Tableau 1. Tableau d'évaluation des menaces

Menace	Niveau de préoccupation <sup>1</sup>	Étendue	Occurrence	Fréquence	Gravité <sup>2</sup>	Certitude causale <sup>3</sup>
<b>Changement dans la dynamique écologique ou dans les processus naturels</b>						
Modification ou suppression du régime d'incendie (ce qui entraîne une augmentation de la couverture végétale)	Moyen	Inconnue	Courante	Continue	Inconnue	Moyenne
<b>Perte ou dégradation de l'habitat</b>						
Activités récréatives	Moyen	Inconnue	Courante	Saisonnaire (du printemps à l'automne)	Modérée	Faible
Construction résidentielle ou aménagement de structures récréatives	Faible à moyen	Inconnue	Courante et anticipée	Inconnue	Faible à modérée	Faible à moyenne

<sup>1</sup> Niveau de préoccupation : signifie que la gestion de la menace représente une préoccupation (élevée, moyenne ou faible) pour la gestion de l'espèce, conforme aux objectifs de gestion. Ce critère tient compte de l'évaluation de toute l'information figurant dans le tableau.

<sup>2</sup> Gravité : indique l'effet à l'échelle de la population (Élevée : très grand effet à l'échelle de la population, modérée, faible, inconnue).

<sup>3</sup> Certitude causale : indique le degré de preuve connu sur la menace (Élevée : la preuve disponible établit un lien fort entre la menace et les pressions sur la viabilité de la population; Moyenne : il existe une corrélation entre la menace et la viabilité de la population, p. ex. une opinion d'expert; Faible : la menace est présumée ou plausible).

### 4.2. Description des menaces

#### **Modification ou suppression du régime d'incendie<sup>14</sup> (ce qui entraîne une augmentation de la couverture végétale)**

Le scinque pentaligne est ectotherme; sa température corporelle dépend de sa position par rapport à la lumière du soleil et d'autres sources de chaleur. Par conséquent, il a besoin d'espaces découverts pour persister à la limite septentrionale de son aire de répartition. La réduction du nombre d'habitats ouverts disponibles pour les scinques pentalignes peut entraîner le déclin de la population. Peu de données sont disponibles sur la menace que constituent une modification importante ou étendue ou encore la suppression du régime d'incendie pour le scinque pentaligne de l'Ontario, mais au moins un secteur que l'on sait occupé par la population des Grands Lacs et du Saint-Laurent du scinque pentaligne a été envahi par la végétation et apparemment abandonné par les lézards (COSEPAC, 2007; Van Wieren, comm. pers., 2010).

<sup>14</sup> Un régime d'incendie est caractérisé par l'intensité, la fréquence, la configuration spatiale (c.-à-d. l'étendue) et le moment des feux de forêt qui surviennent dans un secteur.

Ailleurs dans l'aire de répartition du scinque pentaligne, l'augmentation de la couverture végétale constitue une menace connue. De 1940 à 1980, la superficie d'habitat ouvert des sites qu'on sait fréquentés par le scinque pentaligne au Minnesota a diminué des deux tiers (environ), en partie en raison de l'extinction des incendies (Lang, 1982). Au cours des 50 dernières années, le scinque pentaligne a presque disparu de la Fitch Natural History Reservation (Kansas) à la suite de la modification ou de la suppression du régime d'incendie (Fitch, 2006a, b). Une étude des données historiques des sites fréquentés par le scinque pentaligne (population carolinienne) dans le sud-ouest de l'Ontario a également indiqué que la succession végétale a réduit la superficie d'habitat disponible pour l'espèce (Hecnar et Hecnar, 2000).

### ***Activités récréatives***

On sait que la perturbation et l'élimination des abris représentent une menace importante pour les scinques pentalignes de la population carolinienne (Hecnar et M'Closkey, 1998). Il existe des preuves de perturbation ou de disparition d'abris dans des sites où la présence du scinque pentaligne (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent) est connue (COSEPAC, 2007). Ces abris (habituellement des fragments rocheux) peuvent être prélevés pour construire des jardins de rocailles et d'autres structures, ou pour rendre les chemins plus praticables pour les VTT et les motos tout-terrain (COSEPAC, 2007). Ces fragments rocheux sont également entassés pour créer des cairns ou des inukshuks décoratifs. Un très petit nombre d'abris offrent un environnement thermique convenable pour le scinque pentaligne (Quirt *et al.*, 2006) et c'est pourquoi la disparition de ces abris pourrait représenter une menace importante pour cette espèce.

Selon une étude menée par Shine *et al.* (1998), la disparition des fragments rocheux constituerait une menace pour au moins une espèce de serpent d'Australie. En Australie, les perturbations d'affleurements rocheux ont été importantes dans des sites situés jusqu'à 450 m des chemins ou des sentiers (Goldingay et Newell, 2008). Même les petits déplacements d'abris (30 cm) peuvent entraîner une modification des microclimats sous les rochers et une baisse de leur utilisation (Pike *et al.*, 2010).

### ***Construction résidentielle ou aménagement de structures récréatives***

Tout type de développement qui entraîne la transformation de l'habitat peut représenter une menace pour le scinque pentaligne. Pour la population des Grands Lacs et du Saint-Laurent, les établissements humains dans les zones rurales et la construction de chalets et de structures récréatives sont les activités les plus susceptibles de donner lieu à la conversion des terres (COSEPAC, 2007). Elles peuvent réduire la superficie totale de l'habitat disponible pour l'espèce, dégrader l'habitat existant, isoler des parcelles d'habitat les unes des autres et/ou entraîner l'augmentation des perturbations. De tels effets ont été observés le plus souvent dans le sud-ouest de l'Ontario, où la population carolinienne du scinque pentaligne a subi un déclin en raison de l'étalement urbain et de l'expansion de l'agriculture (COSEPAC, 2007). La modification de l'habitat semble représenter une menace moins grave pour la population des Grands Lacs et du Saint-Laurent, mais aucune analyse des modifications de l'habitat n'a été faite pour cette espèce.

## Menaces potentielles

Les menaces décrites ci-dessous ont un effet reconnu sur le scinque pentaligne dans certaines parties de son aire de répartition; toutefois, à l'heure actuelle, le manque de données empêche de déterminer l'importance de la pression (étendue, gravité ou présence) que ces menaces exercent sur la population des Grands Lacs et du Saint-Laurent du scinque pentaligne. Elles sont donc considérées comme des menaces potentielles pesant sur cette population.

### *Altération de la dynamique prédateur-proie*

L'augmentation des populations de prédateurs peut avoir des répercussions notables sur les populations de proies. En Amérique du Nord, les prédateurs du scinque pentaligne comprennent les renards, les belettes, les mouffettes, les grandes musaraignes et les serpents ainsi que certains rapaces diurnes (COSEPAC, 2007). Les chats et les chiens ont également été reconnus comme étant des prédateurs du scinque pentaligne (population carolinienne) (Oldham et Weller, 2000 *cité dans* COSEPAC, 2007) ainsi que les rats laveurs (Hecnar et Hecnar, 2005). Les tentatives de prédation se soldant par la perte de la queue du scinque pentaligne entraînent une diminution de la vitesse maximale de locomotion du scinque pendant quelques semaines, ce qui peut accentuer sensiblement le risque de prédation (Goodman, R.M., 2006 *cité dans* Seburn, 2010). Cependant, aucune étude n'a été menée sur les effets de l'altération de la dynamique prédateur-proie pour la population des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

### *Mortalité sur les routes*

Plusieurs études ont fait état de la mortalité sur les routes pour la population carolinienne du scinque pentaligne. Par exemple, 16 scinques pentalignes ont été trouvés morts sur les routes dans le parc national de la Pointe-Pelée et 18 dans le parc provincial Rondeau dans le cadre d'une étude intensive sur la mortalité sur les routes menée en 2005 (Farmer, 2007). La mortalité sur les routes a également été reconnue comme une menace en Floride (Aresco, 2005) et en Illinois (COSEPAC, 2007). Aucune étude n'a été réalisée sur la mortalité sur les routes du scinque pentaligne pour la population des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Les scinques pentalignes se déplacent habituellement sur moins de 200 m (distance en ligne droite) au cours d'une saison active (Fitch, 1954; Seburn, 1990, 1993); il est donc possible que la mortalité sur les routes représente une menace de moindre importance pour la population des Grands Lacs et du Saint-Laurent, mais seules de plus amples recherches pourront le confirmer.

### *Le commerce des animaux de compagnie (c.-à-d. la capture d'individus)*

Le faible nombre de scinques pentalignes dans les secteurs fortement perturbés par la présence humaine (p. ex. points d'accès aux plages) et le faible nombre de jeunes dénombrés à la fin de l'été permettent de croire que la capture illégale de scinques pentalignes (population carolinienne) et/ou le prélèvement de leurs nids représente une menace importante au parc national de la Pointe-Pelée (Hecnar et M'Closkey, 1998)<sup>15</sup>. Des animaleries locales vendaient des scinques pentalignes et l'un des employés a même admis avoir capturé des scinques pentalignes dans le parc national de la Pointe-Pelée (Hecnar et M'Closkey, 1998). Un tel phénomène pourrait également affecter les scinques pentalignes de la population des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Comme la plupart des femelles font leur nid sous des fragments

---

<sup>15</sup> On a dénombré beaucoup moins de scinques pentalignes dans les secteurs fortement fréquentés par les humains, même lorsque des différences dans la disponibilité des abris végétaux ligneux étaient prise en compte. Les secteurs perturbés (c.-à-d. très fréquentés) sont caractérisés par une dévégétalisation des dunes stabilisées, une perturbation des débris ligneux et le piétinement des substrats, des nids et des individus.

rocheux exposés, il est facile de prélever de nombreuses femelles ainsi que leurs œufs dans n'importe quel site occupé. Comme les scinques pentalignes ne se vendent pas à un prix élevé en raison de leur abondance aux États-Unis, la capture commerciale n'est probablement pas une menace importante. La capture spontanée pour une utilisation personnelle peut s'avérer plus courante. Une recherche rapide sur Internet a révélé de nombreux cas où des gens les gardent comme animaux de compagnie (notamment un cas en Ontario), ainsi que des formulaires et des vidéos d'information sur les soins à apporter aux scinques pentalignes gardés comme animaux de compagnie (Seburn, obs. pers., 2011).

## 5. OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du présent plan de gestion est de maintenir la répartition et le nombre d'occurrences d'éléments viables du scinque pentaligne (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent). L'accent a été placé sur le nombre d'occurrences d'éléments viables, car on sait que ces populations locales comptent un nombre suffisant de scinques pentalignes pour en assurer la persistance pendant au moins 20 ans, ce qui leur confère une plus grande valeur pour la conservation de l'espèce. Les cent trente-quatre (134) occurrences d'élément actuellement considérées comme étant existantes<sup>16</sup> ou historiques ne sont pas incluses dans l'objectif de gestion à l'heure actuelle; en raison de la difficulté à déterminer l'abondance de scinques pentalignes, on ne sait pas si ces occurrences d'élément correspondent à des individus ou à des populations locales. Au fur et à mesure que ces occurrences d'élément (c.-à.-d. celles qui sont actuellement considérées comme existantes, mais dont la viabilité n'a pas été évaluée, et celles qui sont actuellement considérées comme historiques) seront déterminées comme étant viables, elles seront intégrées aux occurrences d'éléments visées par l'objectif de gestion de l'espèce.

## 6. STRATÉGIES GÉNÉRALES ET MESURES DE CONSERVATION POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Les stratégies générales du présent plan de gestion sont les suivantes :

1. Effectuer des relevés visant à déterminer la répartition et la viabilité des occurrences d'élément chez le scinque pentaligne (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent).
2. Déterminer l'importance relative des menaces confirmées, telles que la construction résidentielle et l'aménagement de structures récréatives ou les activités récréatives, pesant sur le scinque pentaligne (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent). Déterminer l'importance des autres menaces potentielles qui pèsent sur l'espèce.
3. Élaborer et mettre en œuvre des mesures de gestion afin de maintenir la superficie et la qualité de l'habitat disponible pour les occurrences d'élément viables en atténuant les menaces.
4. Utiliser des outils de communication afin d'améliorer la connaissance des mesures législatives, des politiques et des pratiques de gestion exemplaires existantes relatives au scinque pentaligne (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent).

---

<sup>16</sup> Existant toujours; non disparues, détruites ou éteintes.

## 6.1. Mesures de conservation

Les mesures de conservation et le calendrier de mise en œuvre proposés pour appliquer les stratégies générales décrites ci-dessus sont présentés dans le tableau 2.

**Tableau 2. Mesures de conservation et calendrier de mise en œuvre**

Mesure de conservation	Priorité	Menaces ou préoccupations abordées	Calendrier
<b>1. Évaluation de la population et de la répartition</b>			
<b>1.1</b> Effectuer des relevés de scinque pentaligne sur les sites prioritaires <sup>17</sup> ainsi que des études portant sur l'utilisation de l'habitat, les déplacements typiques et les capacités de dispersion afin d'obtenir de meilleures données sur la population et de déterminer quelles occurrences d'éléments sont viables.	Élevée	Lacune dans les données : Population	2013-2018
<b>1.2</b> Étudier les occurrences d'éléments classées comme étant historiques afin de déterminer la présence et l'abondance de scinques pentalignes (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent) et de déterminer quelles occurrences d'éléments sont viables.	Élevée	Lacune dans les données : Population Lacune dans les données : Répartition	2013- 2018
<b>2. Analyse des menaces</b>			
<b>2.1</b> Mener une analyse des menaces dans les sites prioritaires <sup>18</sup> de toute l'aire de répartition de la population.	Élevée	Toutes les menaces	2013- 2018
<b>3. Gestion de l'habitat</b>			
<b>3.1</b> Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices sur la conservation de l'habitat.	Moyenne à élevée	1) Construction résidentielle ou aménagement de structures récréatives 2) Activités récréatives 3) Modification ou suppression du régime d'incendie	2013- 2018
<b>3.2</b> Maintenir et, dans la mesure du possible, accroître la superficie de l'habitat et le nombre de microhabitats disponibles pour le scinque pentaligne.	Moyenne	1) Construction résidentielle ou aménagement de structures récréatives 2) Activités récréatives 3) Modification ou suppression du régime d'incendie	2013- 2018

<sup>17</sup> À déterminer en collaboration avec la province de l'Ontario et les experts de l'espèce, comme il est également recommandé dans le *Recovery strategy for the Common Five-lined Skink (Plestiodon fasciatus) – Carolinian and Southern Shield populations in Ontario* (Seburn, 2010). Par exemple, ces relevés peuvent être concentrés dans des secteurs où se trouvent des occurrences d'éléments « existantes » pour lesquelles aucun relevé n'a été effectué au cours des vingt dernières années.

<sup>18</sup> À déterminer en collaboration avec la province de l'Ontario et les experts de l'espèce, comme le recommande également (Seburn, 2010). Par exemple, cette analyse pourrait être effectuée dans les sites où la population a connu un déclin marqué, mais où les menaces n'ont pas été évaluées.

<b>4. Sensibilisation et communication</b>			
<b>4.1</b> Communiquer avec les groupes cibles (p. ex. les propriétaires fonciers, les visiteurs des parcs) pour leur transmettre de l'information sur les scinques pentalignes; promouvoir la conformité aux lois en vigueur.	Faible	1) Activités récréatives	Continu

## 7. MESURE DES PROGRÈS

La réussite de la mise en œuvre de ce plan de gestion sera évaluée tous les cinq ans en fonction de l'indicateur de rendement suivant :

Le nombre d'occurrences d'éléments viables et la répartition du scinque pentaligne (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent) ont été maintenus.

## 8. RÉFÉRENCES

- Aresco, M.J. 2005. Mitigation measures to reduce highway mortality of turtles and other herpetofauna at a north Florida lake, *Journal of Wildlife Management* 69:549-560.
- [CIPN] Centre d'information sur le patrimoine naturel. 2010. Species Element Occurrence Report: *Eumeces fasciatus*, site Web du Centre d'information sur le patrimoine naturel du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, disponible à l'adresse : <http://www.biodiversityexplorer.mnr.gov.on.ca/nhicWEB/main.jsp> (consulté le 15 novembre 2010; en anglais seulement).
- Conant, R. et J.T. Collins. 1998. A field guide to reptiles and amphibians: eastern and central North America, 3<sup>e</sup> éd., augmentée, Houghton Mifflin Co., Boston (Massachusetts), 616 p.
- COSEPAC. 2007. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le scinque pentaligne *Eumeces fasciatus* (population carolinienne/population des Grands Lacs et du Saint-Laurent) au Canada – Mise à jour, Ottawa (Ontario), Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, vii + 57 p.
- Farmer, R.G. 2007. Factors associated with vertebrate roadkill in southern Ontario parks, mémoire de maîtrise inédit, Département de biologie intégrative, Université de Guelph, Guelph (Ontario), CANADA.
- Fitch, H.S. 1954. Life history and ecology of the five-lined skink, *Eumeces fasciatus*, *University of Kansas Publications of the Museum of Natural History* 8:1-156.
- Fitch, H.S. 2006a. Collapse of a fauna: Reptiles and turtles of the University of Kansas Natural History Reservation, *Journal of Kansas Herpetology* 17:10-13.
- Fitch, H.S. 2006b. Ecological succession on a natural area in northeastern Kansas from 1948 to 2006, *Herpetological Conservation and Biology* 1:1-5.
- Fitch, H.S. et P.L. von Achen. 1977. Spatial relationships and seasonality in the skinks *Eumeces fasciatus* and *Scincella laterale* in northeastern Kansas, *Herpetologica* 33:303-313.
- Goldingay, R.L. et D.A. Newell. 2008. Experimental rock outcrops reveal continuing habitat disturbance for an endangered Australian snake, *Conservation Biology* 14:1908-1912.
- Goodman, R.M. 2006. Effects of tail loss on growth and sprint speed of juvenile *Eumeces fasciatus* (Scincidae), *Journal of Herpetology* 40:99-102.
- Harding, J.H. 1997. Amphibians and Reptiles of the Great Lakes Region, University of Michigan Press, Ann Arbor (Michigan), xvi + 378 p.
- Hecnar, S.J. 1994. Nest distribution, site selection, and brooding in the five-lined skink (*Eumeces fasciatus*), *Revue canadienne de zoologie* 72:1510-1516.

- Hecnar, S.J., R. Freitag et D.R. Hecnar. 2002. Diet, *Herpetological Review* 33:307-308.
- Hecnar, S.J. et D.R. Hecnar. 2000. Five-lined skink research at Point Pelee National Park 2000, rapport présenté à Parcs Canada en vertu du contrat PP00-03, 72 p.
- Hecnar, S.J. et D.R. Hecnar. 2005. Five-lined skink research at Point Pelee National Park 2005, rapport présenté en vertu du contrat PP2005-03.
- Hecnar, S.J. et R.T. M'Closkey. 1998. Effects of human disturbance on five-lined skink (*Eumeces fasciatus*) abundance and distribution, *Biological Conservation* 85:213-222.
- Howes, B.J et S.C. Lougheed. 2004. The importance of cover rock in northern populations of the five-lined skink (*Eumeces fasciatus*), *Herpetologica* 60:287-294.
- Judd, W.W. 1962. Observations on the food of the blue-tailed skink in Rondeau Park, Ontario, *The Canadian Field-Naturalist* 76:88-89.
- Lang, J.W. 1982. Distribution and abundance of the five-lined skink (*Eumeces fasciatus*) in Minnesota, rapport inédit présenté au Minnesota Department of Natural Resources, iv + 41 p.
- Massachusetts Division of Fisheries and Wildlife. 2009. State Reptiles and Amphibians List, disponible à l'adresse : [http://www.mass.gov/dfwe/dfw/wildlife/facts/reptiles/herp\\_list.htm](http://www.mass.gov/dfwe/dfw/wildlife/facts/reptiles/herp_list.htm) (consulté le 12 novembre 2010; en anglais seulement).
- Musée royal de l'Ontario (MRO). 2011. Distribution : Scinque pentaligne, disponible à l'adresse : [http://www.rom.on.ca/ontario/risk.php?doc\\_type=map&lang=fr&id=152](http://www.rom.on.ca/ontario/risk.php?doc_type=map&lang=fr&id=152) (consulté le 13 octobre 2011).
- NatureServe. 2002. NatureServe Element Occurrence Data Standard [en ligne], p. 36-68, disponible à l'adresse : <http://www.natureserve.org/prodServices/eodata.jsp> (consulté le 13 juin 2011; en anglais seulement).
- Pike, D.A., B.M. Croak, J.K. Webb et R. Shine. 2010. Subtle – but easily reversible – anthropogenic disturbance seriously degrades habitat quality for rock-dwelling reptiles, *Animal Conservation* 13:411-418.
- Quirt, K.C., G. Blouin-Demers, B.J. Howes et S.C. Lougheed. 2006. Microhabitat selection of Five-lined Skinks in northern peripheral populations, *Journal of Herpetology* 40:335-342.
- Seburn, C. et D. Seburn. 1998. Rapport de situation du COSEPAC sur le scinque pentaligne (*Eumeces fasciatus*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, 12 p.

- Seburn, C.N.L. 1990. Population ecology of the five-lined skink, *Eumeces fasciatus*, at Point Pelee National Park, CANADA, mémoire de maîtrise inédit, Département de sciences biologiques, Université de Windsor, Windsor (Ontario), CANADA, 165 p.
- Seburn, C.N.L. 1993. Spatial distribution and microhabitat use in the five-lined skink (*Eumeces fasciatus*), *Revue canadienne de zoologie* 71:445-450.
- Seburn, C.N.L. et D.C. Seburn. 1989. The geographical ecology of the five-lined skink in Ontario, rapport inédit présenté à la Société géographique royale du Canada, 26 p.
- Seburn, D.C. 2010. Recovery strategy for the Common Five-lined Skink (*Plestiodon fasciatus*) – Carolinian and Southern Shield populations in Ontario, série de Programmes de rétablissement de l'Ontario, préparé pour le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, Peterborough (Ontario), vi + 22 p.
- Shine, R., J.K. Webb, M. Fitzgerald et J. Summer. 1998. The impact of bush-rock removal on an endangered snake species, *Hoplocephalus bungaroides* (Serpentes: Elapidae), *Wildlife Research* 25:285-295.
- Ussher, R.D. et F.R. Cook. 1979. Eastern limit of the Five-Lined Skink, *Eumeces fasciatus*, in Ontario, *Canadian Field-Naturalist* 93:321-323.
- van Wieren, J. 2010. Communication personnelle avec Briar Howes, Agence Parcs Canada, novembre 2010, garde de parc, parc national des Îles-du-Saint-Laurent.
- Wick, S.E. 2004. Microsatellite analysis of fine-scale populations structure in a northern population of the five-lined skink (*Eumeces fasciatus*), mémoire de maîtrise inédit, Université de Guelph, Guelph (Ontario), CANADA, 75 p.

## 9. COMMUNICATIONS PERSONNELLES

- S. Hecnar. 2010. Professeur au département de biologie de l'Université Lakehead, Thunder Bay (Ontario).
- B. Howes. 2010. Biologiste de l'habitat essentiel, Parcs Canada, Gatineau (Québec).
- C. Seburn. 2010. Spécialiste en sciences du rétablissement, Service canadien de la faune, Gatineau (Québec).
- J. van Weiren. 2010. Écologiste des parcs, Parcs Canada, parc national du Canada des Îles-du-fleuve-Saint-Laurent (Ontario).

## ANNEXE 1 : COTES ET DÉFINITIONS DE NATURESERVE

**Tableau 3. Cotes de conservation infranationales (cotes S) du scinque pentaligne en Amérique du Nord (NatureServe, 2011)**

Pays	État ou province et cotes de priorité de conservation (Nature Serve)
Canada	Ontario (S3)
États-Unis	Alabama (S5), Arkansas (S5), Connecticut (S1), Delaware (S5), District de Columbia (S4), Floride (SNR), Géorgie (S5), Indiana (S4), Iowa (S4), Kansas (S5), Kentucky (S5), Louisiane (S5), Maryland (S5), Massachusetts (SX), Michigan (S3), Minnesota (S3), Mississippi (S5), Missouri (S5), Nebraska (S1), New Jersey (SU), New York (S3), Caroline du Nord (S5), Ohio (SNR), Oklahoma (S5), Pennsylvanie (S4), Caroline du Sud (SNR), Dakota du Sud (SU), Tennessee (S5), Texas (S5), Vermont (S1), Virginie (S5), Virginie-Occidentale (S5), Wisconsin (S4)

*S1 : gravement en péril; S2 : en péril; S3 : vulnérable; S4 : apparemment non en péril; S5 : non en péril; SNR : non classée – le statut n'a pas encore été évalué; SU : non classable; SX : vraisemblablement disparue.*

## ANNEXE 2 : EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET SUR LES ESPÈCES NON CIBLÉES

Une évaluation environnementale stratégique (EES) est effectuée pour tous les documents de planification du rétablissement en vertu de la LEP, conformément à *La directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*. L'objet de l'EES est d'incorporer les considérations environnementales à l'élaboration des projets de politiques, de plans et de programmes publics pour appuyer une prise de décisions éclairée du point de vue de l'environnement.

La planification du rétablissement vise à favoriser les espèces en péril et la biodiversité en général. Il est cependant reconnu que des plans peuvent, par inadvertance, produire des effets environnementaux qui dépassent les avantages prévus. Le processus de planification fondé sur des lignes directrices nationales tient directement compte de tous les effets environnementaux, notamment des incidences possibles sur des espèces ou des habitats non ciblés. Les résultats de l'EES sont directement inclus dans le programme lui-même, mais également résumés dans le présent énoncé, ci-dessous.

Les activités de rétablissement qui protègent l'habitat du scinque pentaligne auront probablement un effet bénéfique sur un certain nombre d'autres espèces qui utilisent des habitats similaires. En particulier, d'autres reptiles tels que les serpents qui utilisent des affleurements rocheux ouverts pour se chauffer au soleil, profiteront vraisemblablement des activités de gestion (tableau 4).

**Tableau 4. Espèces pouvant profiter de la conservation et de la gestion de l'habitat du scinque pentaligne au Canada dans les secteurs où le scinque pentaligne est présent**

Nom commun	Nom scientifique	Statut en vertu de la LEP
Couleuvre fauve de l'Est	<i>Pantherophis gloydi</i>	En voie de disparition
Couleuvre obscure	<i>Pantherophis spiloides</i>	Menacée
Massasauga	<i>Sistrurus catenatus</i>	Menacée
Couleuvre mince	<i>Thamnophis sauritus</i>	Préoccupante
Couleuvre tachetée	<i>Lampropeltis triangulum</i>	Préoccupante
Couleuvre brune	<i>Storeria dekayi</i>	Non en péril
Couleuvre rayée	<i>Thamnophis sirtalis</i>	Non en péril
Couleuvre d'eau	<i>Nerodia sipedon</i>	Non en péril
Couleuvre à ventre rouge	<i>Storeria occipitomaculata</i>	Non en péril
Couleuvre verte	<i>Liochlorophis vernalis</i>	Non en péril
Couleuvre à collier	<i>Diadophis punctatus</i>	Non en péril

Bien que certaines des mesures de conservation proposées présentent des avantages pour l'environnement en général et devraient avoir une incidence positive sur les autres espèces indigènes sympatriques, il pourrait y avoir des conséquences pour les espèces dont les exigences diffèrent de celles de la population des Grands Lacs et du Saint-Laurent du scinque pentaligne. Par conséquent, il importe que les activités de gestion de l'habitat du scinque pentaligne adoptent une perspective écosystémique grâce à l'élaboration, à l'aide des commentaires formulés par les

compétences responsables, de plans plurispécifiques, de programmes de rétablissement fondés sur les écosystèmes et de plans de gestion de zones tenant compte des besoins de plusieurs espèces, y compris d'autres espèces en péril. Bon nombre des activités d'intendance et d'amélioration de l'habitat visant le scinque pentaligne (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent) seront mises en œuvre par l'entremise des programmes de rétablissement écosystémiques existants, lesquels tiennent déjà compte des besoins d'autres espèces en péril.